

Emploi

ARRESTATIONS ET CONdamnATIONS

POUR SABOTAGE

Le professeur Emile Hatiegan, a été arrêté et mis sous l'inculpation de sabotage économique pour des irrégularités découvertes à la charge d'une société industrielle dont il est président du conseil d'administration.

Ing. Emile Pion directeur général de la Sté "Fratu Scherg" de Brashov, et deux employés de cette société, Haim Schwartzman et Herbert Csackas, ont été condamnés à 10 ans de prison pour avoir acheté, sans autorisation, des peaux pour la tannerie "Scherg".

Pour emploi abusif des crédits accordés à servir à la production des entreprises suivantes seront jugés conformément à la loi pour la répression du sabotage économique.

Les établissements Sf. Gheorghe, Fratu Zissu et Peretz, Uzinele Ceramice-Ploesti, Industria Canapei-Banat.

David Calmanovici, Pincou Hartman et Mircea Klein de Bucarest ont été arrêtés et seront mis en jugement pour ne pas avoir été trouvés possesseurs de 242 pièces d'or.

M. Nicolas Balan, de Bucarest, n'a pas remis, au moment de la stabilisation, 4 pièces d'or et a essayé dernièrement de les vendre par l'entremise de son beau-frère M. Florea Ciovanache.

M. Balan s'est vu infliger pour ce délit 8 ans de prison, sa femme Aurelia Balan, 2 ans de prison et le beau-frère s'en est tiré avec une peine de 2 ans aussi.

M. Samoil Teodoru, directeur à la Banque du Crédit Roumain de Bucarest a été arrêté à la suite de la découverte, à son domicile d'une quantité importante de monnaies d'or et de devises étrangères. M. Teodoru affirmant que ces valeurs lui ont été confiées par le banquier Simon Ross, de Bucarest, la police s'est rendue au domicile de celui-ci mais n'a pu rien trouver sauf à constater que M. Ross était parti à l'étranger.

LES EXPORTATIONS DE PAPIER

Depuis le début de cette année la Roumanie a exporté 1.000 tonnes de papier-journal en Argentine et des quantités de quelques dizaines de tonnes en Italie et en Hongrie.

Pendant l'année 1947, les exportations de papier ont atteint la quantité totale de 1806 tonnes, dont 1038 de papier journal en Suisse et le reste, des papiers de qualités diverses en différents pays.

Le journal "Romania libera" s'élève contre la tolérance accordée aux pharmacies de Bucarest de fermer entre 13 et 17 heures sans même prévoir des "pharmacies de services" pour les cas urgents.

Quelques lignes plus loin, ce même journal constate que les pharmacies n'ont, que des bocaux et flacons vides et des produits de beauté ou des insecticides mais aucun médicament. Aux malades qui leur en demandent, les pharmaciens se bornent à prendre la commande qu'ils se font payer d'avance et qu'ils exécutent quand ils peuvent et s'ils peuvent.

Dans ces conditions, à quoi servirait que les pharmacies soient ouvertes entre 13 et 17 heures.

Les malades ne seraient pas plus avancés de passer une commande avant 13 heures ou après 17 heures.

Le ministère du commerce a accordé une licence pour l'exportation au Brésil d'une quantité d'essence et d'huiles minérales payable en devises libres.

Le ministre de la sylviculture, M. Ion Vintze élabore en ce moment un projet de loi pour le passage des forêts en la possession de l'Etat, conformément à l'article 6 de la Constitution. Selon les précisions données par le Ministre, il ne sera, en aucun cas, porté atteinte à la petite propriété et aux intérêts des petits propriétaires de forêts.

Les établissements "Capsa" de Bucarest (hotel, restaurant et café) fondés, vers la fin du siècle dernier, par un Français, ont changé de propriétaire et de nom : l'Etat en a pris possession et les a placés sous l'enseigne : "30 Décembre". Il a fixé de nouveaux prix à l'hôtel : 255 lei une chambre à un lit; 365 lei, chambre à un lit et salle de bain et 534 lei la garçonnière.

Une société d'Etat a été constituée, elle aura l'exclusivité de la diffusion des livres édités par les 15 maisons d'édition qui fonctionnent encore en Roumanie.

Une récente statistique montre que le nombre des domestiques employés par les personnes autorisées d'en avoir se monte à 48.936 et sont groupées dans 49 syndicats.

Un arrêté du ministre des mines et du pétrole a disposé le licenciement de la société pour l'exploitation des mines d'or "Minaur" de M. Marcel Georgesco, directeur général, Constantin Alimanesco, directeur commercial, Bucur Neamtu et Dumitru Constantinesco sous-directeurs.

=====